

Demande de partenariat – iGEM Toulouse 2020

**Commission de la recherche du Conseil académique
du 12 mai 2020
Délibération 2020/05/CR-021**


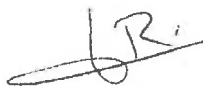
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche allouent une subvention à hauteur de 2 500 euros à l'équipe représentant le site toulousain au concours iGEM (international Genetically Engineered Machine) pour l'édition 2020.

Toulouse, le 12 mai 2020

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 31
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0